

Arbre généalogique génétique

Indications

- Recherche de paternité
- Diagnostic de cas spéciaux, recherche de liens de parenté, maternité douteuse
- Examen de jumeaux, univittellins ou bivittellins

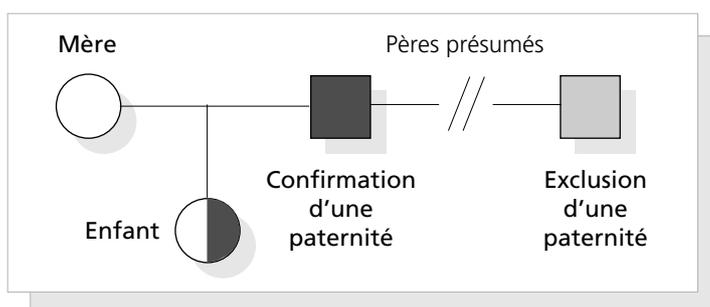
Préanalytique

- Frottis de cellules prélevées sur la muqueuse buccale ou 1 tube EDTA, lilas.

Analytique

- **PCR (Polymerase Chain Reaction)** de 13 loci **STRs (Short Tandem Repeats)** et d'un locus pour la détermination du sexe, puis séparation chromatographique des fragments d'ADN allélique et détection par fluorescence.

Analyse d'ADN



Comparaison – mère et enfant

Les allèles de la mère et de l'enfant sont comparés afin de déterminer leur origine. Les allèles de l'enfant qui ne proviennent pas de la mère proviennent obligatoirement du père biologique.

Confirmation d'une paternité

Si, en excluant les allèles provenant de la mère, le père présumé possède exactement les mêmes allèles que l'enfant, il doit être considéré comme le père biologique.

Exclusion d'une paternité

Si au moins un des allèles du père présumé ne correspond pas avec ceux de l'enfant, il est exclu qu'il soit le père biologique.

Interprétation

Si le père présumé remplit tous les critères d'une confirmation, la probabilité de paternité est supérieure à 99,99%.

Contact

Dr rer. nat. Christoph Schaefer, responsable du Service PCR / Biologie moléculaire

Tarif

Par personne Fr. 720.—

Littérature sur demande